

Séance du : 27 février 2025

n° 02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Laurent Hourquet est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Pascal ASSEMAT, Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 34

Avait donné pouvoir :

Valérie GRAFEUILLE-ROUDET à Christine BIGNON, Sophie ADROIT à Florence SIORAT, Serge CAZENAVE à Serge SERRANO, Lison GLEYSES à Gilbert HEBRARD, Jean-Luc GOUXETTE à Christian FABRE.

Nombre de voix : 39

Excusés :

Philippe BARBASTE, Evelyne CESSSES, Philippe HEDIN, Serge KONDRYSZYN, Philippe LASMAN, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Pierre MONOD, Christiane PALOSSE, Charly SERRES.

Objet : Demande de subvention d'ingénierie 2025 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'articule autour des compétences et missions suivantes : le développement territorial à travers son projet de territoire, la mise en œuvre du SCOT et du PCAET, le portage du GAL-Leader et autres contractualisations.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département pour un montant de 50 000€, en complément de la sollicitation d'appui technique aux missions du PETR qui fera l'objet d'un conventionnement annuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions d'ingénierie de développement territorial auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 2°) **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 février 2025

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque 11320 Montferrand - Tél.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250227-02_2025-DE